

## SUISSE

Le PIB par habitant a diminué par rapport aux pays les plus performants, avec un écart de productivité de plus en plus marqué. La concurrence a été renforcée sur les marchés de produits grâce à une réforme du droit général de la concurrence, mais un certain nombre de faiblesses subsistent, surtout dans les domaines évoqués ci-après.

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Supprimer les entraves à la concurrence dans les industries de réseau**

Les conditions-cadres limitent les possibilités d'entrée d'entreprises concurrentes, ce qui permet aux opérateurs en place verticalement intégrés de conserver une position dominante dans de nombreux segments des marchés des télécommunications, des services postaux, de l'énergie et du transport ferroviaire. La réglementation des tarifs d'accès au réseau ne crée pas d'incitations suffisantes à réduire les coûts. Le manque de concurrence et l'inefficacité des dispositifs réglementaires limitent les gains de productivité.

**Mesures prises :** un projet de loi a été lancé en vue de réformer la réglementation du marché postal, en renforçant l'indépendance de l'autorité de régulation, en supprimant les privilèges administratifs de l'opérateur historique et en abolissant d'ici à 2011 son monopole légal sur la distribution des lettres.

**Recommandations :** renforcer la séparation verticale dans le secteur de l'électricité. Dans les télécommunications, supprimer les restrictions légales de l'accès des concurrents à la boucle locale de l'opérateur historique. Dans les chemins de fer, garantir l'accès des entreprises concurrentes au matériel roulant. Céder les participations restantes de l'État dans les télécommunications, la production d'électricité et les services postaux. Renforcer l'indépendance et les pouvoirs des régulateurs sectoriels et appliquer une réglementation incitative pour la fixation des tarifs d'accès au réseau.

#### **Réduire le soutien à la production agricole**

La production agricole intérieure est protégée par des barrières tarifaires et non tarifaires, de sorte que les prix à la consommation des produits agricoles sont maintenus au-dessus des cours mondiaux. Le soutien total à l'agriculture a représenté 1.1 % du PIB en 2007; le régime applicable aux terres agricoles engendre des coûts élevés pour le contribuable et contribue à une mauvaise allocation des ressources.

**Mesures prises :** des mesures législatives sont mises en œuvre pour geler les paiements de soutien aux producteurs en termes nominaux jusqu'en 2012, supprimer les subventions à l'exportation et lever les contrôles de prix sur les terres agricoles.

**Recommandations :** alléger la protection aux frontières qui favorise la production intérieure. Accélérer le remplacement des subventions liées à la production par un soutien ciblé des revenus. Réserver le soutien aux exploitants en place, et non à l'exploitation elle-même, de façon que ces aides disparaissent lorsque l'exploitant quitte la terre. Supprimer la réglementation sur l'utilisation des terres, qui fausse également les décisions de succession en faveur d'une utilisation continue des terres pour la production agricole.

#### **Faciliter l'activité à temps plein des femmes**

L'offre limitée de structures d'éducation préscolaire permet difficilement de travailler tout en ayant des enfants. Les impôts marginaux sur le revenu frappant le deuxième apporteur de revenu restent plus élevés que pour le principal apporteur, ce qui décourage également l'activité féminine à temps complet.

**Mesures prises :** une réforme de la fiscalité du revenu entrée en vigueur en 2008 a réduit l'écart de taux d'imposition marginal entre deuxième et premier apporteur de revenu. Le cofinancement des structures d'accueil des enfants par l'administration centrale prendra fin en 2011.

**Recommandations :** renforcer les services d'éducation préscolaire par une prestation mieux coordonnée entre les différents niveaux d'administration. Renoncer à l'imposition commune au profit d'une imposition individuelle de chaque conjoint.

### Autres grandes priorités

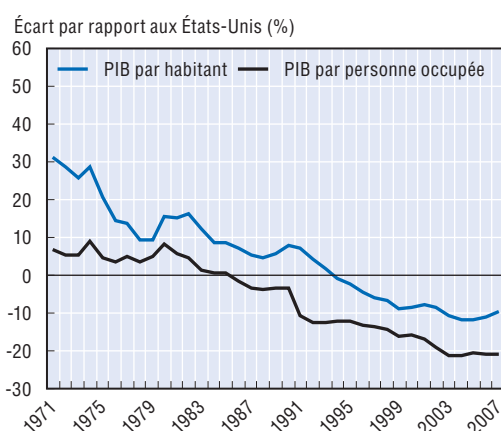
- **Efficacité du système de santé.** Contenir les coûts du système de santé en confiant la totalité du financement des frais hospitaliers aux assureurs, qui pourront ainsi contracter plus librement avec les prestataires individuels, et en améliorant le système de transferts qui dédommage les assureurs pour les différences de caractéristiques de risque des assurés.
- **Enseignement supérieur.** Relever les taux d'obtention de diplômes d'études supérieures en développant les évaluations de la qualité des universités et en instaurant des prêts remboursables en fonction des revenus, tout en autorisant les universités à augmenter les frais de scolarité pour accroître leurs ressources.

## SUISSE

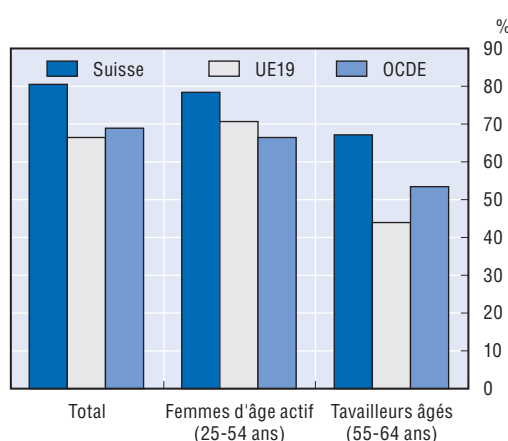
## Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance tendancielle, en pourcentage

	1997-2007	1997-2002	2002-2007
PIB par habitant	1.1	1.0	1.3
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.0	-0.3	0.3
dont : Taux d'emploi	0.2	0.0	0.3
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.2	-0.3	-0.1
Productivité du travail	1.2	1.2	1.1
dont : Intensité capitalistique	0.8	0.9	0.7
Productivité multifactorielle	0.4	0.3	0.4

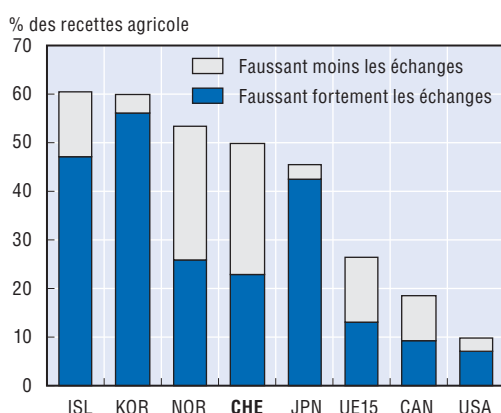
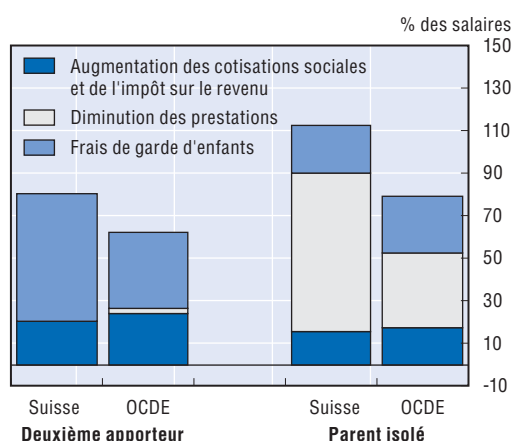
Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2008/2, n° 84.A. La divergence du PIB par habitant s'est arrêtée<sup>1</sup>

## B. Les taux d'emploi sont élevés, 2007



## C. Le soutien à l'agriculture est très élevé, 2007

Estimation du soutien à la production

D. La désincitation au travail est relativement forte dans le cas des femmes avec enfants, 2004<sup>2</sup>

- Écarts en pourcentage avec le PIB par habitant et par personne occupée des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
- L'impôt implicite en cas de reprise du travail se définit comme le coût des frais de garde d'enfants, les réductions des prestations familiales et les augmentations des cotisations de sécurité sociale et de l'impôt sur le revenu, en pourcentage du salaire brut dans le nouvel emploi. Ces données sont établies pour le deuxième apporteur et pour le parent isolé avec des revenus équivalent à deux tiers du salaire moyen.

Source : Graphique A : OCDE, *Base de données des comptes nationaux*; graphique B : OCDE, *Base de données des statistiques de la population active*; graphique C : OCDE, *Base de données des estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs*; graphique D : OCDE, *Prestations et salaires : Les indicateurs de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/533826616320>